

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION n° 2024.00111
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25/03/2024

Politique	Renforcer le bien-être social	Dossier n°	CM-002316
Commission	Sports - Vie associative - Démocratie locale		
Direction en charge	Sports, Loisirs et vie sociale		
Objet	Billetterie des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 - Convention de subvention entre Paris 2024 et la Ville de Saint Etienne dans le cadre de la billetterie subventionnée - Approbation.		

Président : **M. Gaël PERDRIAU, Maire**

Date de convocation du Conseil : **13/03/2024**

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Nombre de présents : 51

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de voix : 58

Présents

Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Lionel BOUCHER, M. François BOYER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIERI, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Colette DUCROS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, Mme Catherine GROUSSON, M. Jean JAMET, Mme Christiane JODAR, M. Lionel JOUFFRE, Mme Diarra KANE, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Claude LIOGIER, Mme Annick LIOTIER, M. Olivier LONGEON, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Dominique MANIN, Mme Brigitte MASSON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Michel NEBOUT, M. Thierry NITCHEU, M. Tom PENTECOTE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, M. Antoine POMEON, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, Mme Laurence RICCIARDI, Mme Fanny RIVEY, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, Mme Danielle TEIL, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Catherine ZADRA, Mme Maryse ZOFFO

Pouvoirs

M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,
M. Jean-Pierre KOTCHIAN donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Anne-Sophie RIOU donne pouvoir à M. Robert KARULAK

Absents-Excusés

M. Gilles ARTIGUES

Secrétaire de séance

M. Lionel JOUFFRE

■ **Rappel et références**

Le bien-être social, un des trois piliers de la politique municipale, doit répondre aux exigences légitimes du quotidien des habitants. La Ville de Saint-Étienne, en tant que membre du réseau des villes inclusives et durables Unesco, se doit d'offrir un cadre de vie toujours plus apaisé et respectueux de l'environnement. Pour cela la Ville de Saint-Étienne enrichit le quotidien de chacun.

Nous avons fait de Saint-Étienne, au fil des ans, un territoire incontournable sur la carte des grands événements sportifs nationaux et internationaux (Euro 2016, Tour de France, Championnat de France d'Athlétisme Elite, Championnat de France d'Athlétisme Elite Handisport, Coupe du monde de Rugby 2023, Jeux Olympiques et Paralympiques 2024). Nous continuerons à travailler avec Saint-Étienne Métropole sur l'accueil de ces compétitions. Ces manifestations d'envergure internationale engendrent des retombées économiques et renforcent l'attractivité de notre territoire tout en permettant aux stéphanois de se familiariser avec la pratique et les valeurs du sport.

■ Motivation et opportunité

Saint-Etienne Métropole et le stade Geoffroy-Guichard ont été retenus par le comité des Jeux Olympiques pour accueillir 6 matchs du tournoi avec notamment l'accueil de l'équipe de France Féminine.

Dans le cadre de cet événement d'ampleur, la Ville de Saint-Etienne est engagée fortement auprès de Paris 2024. Le statut de collectivité hôte permet à la Ville de Saint-Etienne de bénéficier de places de billetterie solidaire par Paris 2024 pour les six matchs de football qui se dérouleront au stade Geoffroy-Guichard entre le 24 juillet 2024 et le 31 juillet 2024.

De ce fait, afin que cet événement puisse être partagé par tous sur le territoire stéphanois, la Municipalité a souhaité bénéficier de cette billetterie.

En amont des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024 et pendant la compétition, les associations et structures accompagnant ces publics sur le territoire ont donc été invitées à conduire différents projets en lien avec cet événement et un appel à manifestation d'intérêt (AMI) a ainsi été lancé afin de leur permettre de candidater pour pouvoir bénéficier de places.

Cet AMI a fait l'objet de la délibération n° 2023.00436 approuvée lors du Conseil Municipal du 27 novembre 2023.

■ Contenu

Au total ce sont 2 000 places que la Ville de Saint-Etienne va pouvoir distribuer via la billetterie solidaire pour les matchs se déroulant au stade Geoffroy Guichard.

Afin de formaliser l'attribution de cette billetterie solidaire par Paris 2024 à la Ville de Saint-Etienne, une convention doit être signée.

Cette dernière valorise notamment le montant total des billets perçus par la collectivité soit une valorisation de 48 000 € et précise aussi le projet global de distribution des places mis en œuvre par la Ville dans le cadre de cette billetterie.

■ Maîtrise d'ouvrage

Ville de Saint-Etienne

■ Point financier

TABEAU DE FINANCEMENT

Origine des fonds TTC (1)	Investissement		Fonctionnement	
	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)				
Département				
Région				
État				
Europe				
SEM				
Autre				
Total des coûts et montants perçus par la Ville	00.00 €	00.00 €	00.00 €	00.00 €
Charge nette Ville		00.00 €		00.00 €

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

■ Proposition

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- approuver la convention entre Paris 2024 et la Ville de Saint-Etienne dans le cadre de l'attribution de billetterie solidaire par Paris 2024,
- autoriser Monsieur le Maire de Saint-Etienne ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer cette convention.

■ Décision

Proposition adoptée

58 voix pour

Pour Extrait,
Le Maire,

Gaël PERDRIAU

Le secrétaire,

Lionel JOUFFRE